CAMPING PRÉ ROLLAND



Place Pierre Richard Willm – 38710 MENS Tel: 04 76 34 65 80 / + 33 6 47 00 68 93 / Mail: contact@prerolland.fr

BOOKING CONTRACT PITCH / MOBIL-HOME / CHALET

NAME :	First Name :						
Adresse :							
•	Town: Country:						
Portable :	E-mail :						
Cars' registration number :	Brand name : Color :						
PARTICIPANTS IN TH S	TAY (UPPERCAS)	E) (inclu	uding tl	ne holder of the rese	ervation)		
NAME	FIRTS NAME			BIRTH D]		
	TINISINAINE		BIRTIDATE			1	
						1	
						1	
						-	
						1	
						-	
						J	
STAY: From:				To:]	
	YOUR CH	HOICE (chek)				
The capac				ously respected			
Pack 1 person	The capacity of the rental must be rigorously respected ack 1 person Mobil-home 2/3 personnes (18 m² / 2 bedrooms)						
(1 person + 1 tent or caravan + 1 car)		7 2 8 6 8 7 9 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8					
Pack 2 persons		Mobil-h					
(2 persons + 1 tent or caravan + 1 car)							
Additional person (+ 12 years old)		Mobil-home 5 personnes (26 m² / 3 bedrooms)					
Child (from 3 to 12 years old)		Mobil-home 6 personnes (33 m ² / 3 bedrooms)					
Child less than 3 years old		Chalet 3/4 personnes (33 m² / 2 bedrooms)					
Electricity		Chalet 5/6 personnes (33 m² / 2 bedrooms)					
Dormitory (group accommodation)			Animal number (vaccination paper to present)				
	ANACUNIT OF	VOLID	DOO!!!	N.C.			
AMOUNT OF YOUR BOOKING Order Total Amount : € → Amount to pay : 25% of order total							
Order Total Amount :	1	€ →			order total	€	
		_	amoı				
Booking Fee :	10,00			Booking Fee :		10,00 €	
Cancellation Insurance (3% of the order)	•	$\mathbf{\epsilon}\mid$		ncellation Insurance :		€	
Total Amount (option)		(if subscribed)					
On-site visitor's tax (0,30 € per day and			Amo	Amount of the down payment :		€	
per adult)		(*) (**)					
(*)Validating your reservation upon receip	t of payment.		□ C	heck		<u>'</u>	
(**)The remaining amount is to be paid up			ПС	other :			
()The remaining amount is to be paid up	on annvan				•••••	••••••	
□ I HAVE READ AND AGREE TO THE GEN	ERAL TERMS A	ND CON	OITID	NS OF SALE, THE P	ROVISIONS OF	THE RULES OF	
PROCEDURE AND THE GENERAL CONDITION	ONS OF THE PRE	-ROLLA	ND CA	MPING CANCELLATION	ON INSURANCE (AVAILABLE ON	
OUR SITE https://www.camping-prerolla					·		
ALe				-			
Tenant:				Renter :			
« Read and approved » - Signature				N° client :	N° er	npl :	
2.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0						<u> </u>	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Toute location est nominative. La personne qui effectue la réservation doit être majeure. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct (père, mère, ou grands-parents) seront refusées.
- Dans le descriptif, il est précisé au client le nombre maximum de couchages de chaque location. Ce nombre s'entend toute personne déclarée sur le contrat (bébé compris). Le logement ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui indiqué dans le contrat. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'un hébergement meublé ne devient effective qu'avec notre accord et après versement d'un acompte de 25% du montant du séjour, augmenté des frais de réservations de 10€ forfaitaires non déductibles de la facture ni remboursables en cas d'annulation, accompagné du contrat de location complété et signé.
- A son arrivée, tout locataire doit se présenter au bureau d'accueil, muni de sa confirmation de réservation, pour régler le solde de son séjour, et se voir remettre le numéro de son emplacement ou les clés de son hébergement.
- Un emplacement est disponible le jour prévu de l'arrivée à partir de 12h, et doit être libéré le jour du départ avant 12h. En cas de dépassement, une nuit supplémentaire sera facturée. Le nombre maximum de personnes acceptées sur un même emplacement est de 6.
- La prise de possession des locations meublées s'effectue après 15h et jusqu'à 19h30, et la restitution, le jour du départ avant 10h.
- ❖ Une caution de 200€ est exigée à l'arrivée. Elle est restituée au départ, déduction faîte des éventuelles détériorations. Une deuxième caution de 50€ est demandée et encaissée dans le cas où la location ne serait pas restituée en parfait état de propreté en fin de séjour, le nettoyage étant à la charge du locataire.
- Un seul véhicule est autorisé sur les emplacements des locatifs. De même, aucune structure de toile ne sera acceptée sur les emplacements des hébergements locatifs, en complément de couchage ou couchage d'appoint.
- Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie, oreillers, couvertures, couettes. Le locataire devra se munir de taies d'oreiller, draps housse, draps plats ou housses de couette, linge de toilette, linge de cuisine, produits d'entretien. Le matériel de chaque locatif fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler, le jour même, toute anomalie. Le client est tenu responsable de tout objet casse ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Tout objet cassé, perdu ou endommagé au cours du séjour peut être remplacé à l'identique (obligatoire) ou être facturé.
- Les états des lieux se feront sur rendez-vous le jour du départ, entre 8h et 9h50. Pour tout départ en dehors des horaires fixés, les cautions seront renvoyées par courrier.
- A l'exception des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, qui sont strictement interdits sur le camping, les animaux domestiques sont acceptés (2 au maximum sur un emplacement de camping, et un maximum dans les locatifs) seulement aux conditions suivantes :
 - o L'animal doit être tatoué et vacciné (carnet de santé demandé à l'arrivée)
 - o L'animal doit être attaché sur l'emplacement, tenu en laisse dans le camping, et ses déjections gérées par le propriétaire
 - L'animal ne doit pas monter sur les banquettes ni sur les lits
 - o L'animal ne peut en aucun cas être laissé seul sur un emplacement ou dans une location en l'absence de ses maîtres

Le non-respect de ces conditions mettra un terme immédiat et sans indemnité à la location de l'emplacement ou de l'hébergement.

- Toute annulation doit nous parvenir par écrit (courrier recommandé avec avis de réception, télégramme ...). En cas d'annulation d'une location de chalet ou de mobil-home :
 - O Annulation faîte plus de 30 jours avant la date prévue : Pas de remboursement de l'acompte
 - Annulation faîte moins de 30 jours avant la date prévue : Pas de remboursement du séjour

En cas d'annulation d'une location d'un emplacement de camping :

- o Annulation faîte plus 15 jours avant la date prévue : Pas de remboursement de l'acompte
- o Annulation faîte moins de 15 jours avant la date prévue : le montant total du séjour est dû
- En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, en emplacement de camping comme en hébergement locatif, aucune réduction ne sera accordée, le séjour sera facturé jusqu'au terme de la date contractuelle.
- Les locations d'emplacement ou d'hébergements redeviendront disponibles, en l'absence d'un message écrit, le lendemain de la date d'arrivée prévue. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.
- La responsabilité de la Direction du Camping Pré Rolland ne saura être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les hébergements locatifs que sur les emplacements de camping ou parkings.
 - L'hébergeur ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, empêcher le séjour. La sécurité des enfants incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux (aire de jeux comprises).

Le Client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance Multirisques et Responsabilité Civile.

- Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur de son hébergement.
- En cas de force majeure (accident ou autre) ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible.
- Le client s'engage à utiliser l'emplacement ou l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage.
- Un terme immédiat est sans indemnité de la location sera appliqué, en cas de :
 - O Nuisance (bruit...) ou atteinte à l'intégrité des installations
 - o Non-respect des conditions d'acceptation des animaux domestiques
 - O Nombre d'occupants supérieur à la capacité annoncée (personne ou animal en plus, non déclaré).

Signature